



CD40

Comité Départemental
De Rugby des Landes
253 Avenue Albert POISSON
40370 RION DES LANDES

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY



CONVENTION DE PRET DE LOCAUX DE LA MAISON DU RUGBY CD40

L'Association Comité Départemental de Rugby des Landes représentée par Mr Max GODEMET Président, prête ses locaux par la présente convention et les met à la disposition de :

.....Demeurant à :

Tel :mail :

Signataire de la présente convention dénomé ci-après « le locataire ».

Sont à disposition : Chambres et / ou dortoir ; 2 salles de réunion (avec tables et chaises) ; Coin cuisine (Cafetière, micro-ondes, plaque cuisson, vaisselle) ;

Ils sont mis à la disposition de..... du au

Heure d'arrivée.....Heure départ

Ces locaux et mobiliers seront utilisés pour l'hébergement et le nombre de personnes utilisatrices des locaux sera de : **42 PERSONNES en gestion Libre**

« le locataire » s'engage à utiliser les locaux et mobiliers dans l'état où ils se trouvent et à en assurer l'entretien sans exigence aucune vis-à-vis de l'Association du CD 40.

« le locataire » s'engage à laisser, après usage, les locaux et mobiliers dans un état parfait d'ordre et de propreté, et à vérifier le verrouillage de toutes les ouvertures des locaux.

« le locataire » s'engage à rembourser à l'Association CD 40 le cas échéant tous les frais consécutifs à des détériorations dont il serait responsable et à remplacer le mobilier ou matériel cassé, détérioré ou disparu durant l'occupation des locaux. Ces dégâts éventuels seront consignés sur une liste établie par le Président et approuvée par le responsable du groupe.

« le locataire » déclare être assuré(e) en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance.....

.....**N°police**.....

et s'engage à déclarer à cette compagnie tous les préjudices qu'il (elle) pourrait causer à l'Association lors de l'occupation des locaux.

➤ **Le règlement des frais de séjour s'effectue comme suit :**

- 1) **Pour toute réservation un chèque de caution d'un montant de 150 €** sera demandé. Il sera restitué au locataire dès le règlement de la facture
- 2) Un devis pourra être établi sur demande. Un exemplaire devra nous être retourné signer avec la mention « bon pour accord »
- 3) Le montant du séjour est de : € sera versé à la fin du séjour sur présentation d'une facture détaillée.

➤ **En cas de perte ou vol :**

- l'Association CD40 décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dont pourrait être victime quiconque durant la période d'occupation des locaux.

A _____, le _____

Téléphone 05 58 89 75 08

Mail comite.landes.rugby@orange.fr